

Dimanche 4 avril 2021

SERMESSSE

La sécurité routière, priorité des élus

Afin de ralentir la vitesse des véhicules sur la route départementale, la mairie de Sermesse compte repousser les panneaux d'entrées d'agglomération, impliquant un passage à 50 km/h. D'autres initiatives sont également prévues.

Le maire de Sermesse, Alain Legros, et son équipe ont clairement fait de la sécurité routière une priorité de leur mandat. Située le long de la route de Dole, la commune voit ainsi passer plus de 6 000 véhicules chaque jour. Pour les élus, la vitesse est trop importante à l'entrée sud, en arrivant de Chalon. L'équipe a donc décidé de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération. Ils seront déplacés dans les deux sens de circulation, mais seulement au sud de la commune.

La portion limitée à 70 km/h disparaît
« Les panneaux étaient juste à proximité de l'église, explique



Les panneaux d'agglomération seront repoussés jusqu'à la limite des habitations, faisant ainsi disparaître les limitations de vitesse à 70 km/h. Photo JSI/Florent MULLER



Un trottoir pour la rue du Doubs

Le côté droit de la rue du Doubs verra un trottoir remplacer le fossé. Les poteaux téléphoniques seront également enlevés et les câbles enterrés. Photo JSI/Florent MULLER

Commencé il y a deux ans, l'aménagement de la rue du Doubs se poursuit. Ainsi, le trottoir qui avait été créé sur le bas de la rue, côté sud, sera prolongé jusqu'aux habitations afin de sécuriser la circulation des piétons. Le fossé sera préalablement busé, comme le seront d'ailleurs de nombreux fossés de la commune pendant ce mandat municipal.

Un radar pédagogique déplaçable

Afin de réduire la vitesse excessive des véhicules sur cette portion de route, la mairie a acheté un radar pédagogique. « Il sera amovible, détaille le maire Alain Legros. Nous pourrons ainsi le déplacer sur la route départementale en fonction de nos observations. »

Autre changement rue du Doubs, la disparition des poteaux téléphoniques. Celle-ci a déjà commencé et devrait se terminer sous peu. Les réseaux seront ainsi enterrés. Enfin, la mairie conclura l'aménagement de cette rue par la pose d'un géotextile au-dessus des gabions, ce qui devrait faciliter l'entretien de la végétation.

Florent MULLER

Alain Legros. Nous allons les mettre près des premières habitations, soit une centaine de mètres plus loin. C'était une portion de route qui était limitée à 70 km/h, elle passera donc à 50 km/h.»

De la même manière, un panneau d'entrée d'agglomération sera posé sur la route du Chalon, en provenance de Ciel, pour ralentir les véhicules arriva-